

Layneze Potisek, Javier (Mexico)

(Original: espagnol)

Note verbale

L'Ambassade du Mexique au Royaume des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et, en référence à sa note ICC-ASP/10/S/04 du 7 février 2011, a l'honneur de l'informer que, par la présente, le gouvernement du Mexique désigne M. Javier Laynez Potisek comme candidat à l'élection de juge de la Cour pénale internationale, pour les élections qui se dérouleront lors de la dixième session de l'Assemblée des États Parties à New York du 12 au 21 décembre 2011.

Aux fins de l'article 36, paragraphe 5 du Statut de Rome, M. Laynez est désigné par le gouvernement du Mexique pour figurer sur la liste A, qui contient les noms des candidats possédant une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal, que ce soit en qualité de juge, de procureur ou d'avocat, ou en toute autre qualité similaire.

Aux fins de l'article 36, paragraphe 8-a-i à 8-a-iii, M. Laynez est un candidat masculin qui représentera le système de droit civil/continental. Il est désigné par un État appartenant au groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Il parle couramment le français et l'anglais.

La déclaration préparée conformément à l'article 36, paragraphe 4-a du Statut de Rome de la Cour pénale internationale ainsi que le curriculum vitae de M. Laynez sont joints à la présente note.
